

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 140

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 49

I. - Après l'alinéa 13 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« 3° bis L'article L. 1331-16 du code de la santé publique ; »

II. - En conséquence, supprimer l'alinéa 24 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à déplacer une disposition au sein de l'article 49.